

Le portrait :

Julien Maret



Ce qui pèse sur nos métiers relève des mêmes écueils que l'on rencontre dans la société en générale.



Julien Maret, Directeur Service de probation et d'insertion d'Etat de Genève;
Président chez prosaj

Pourquoi avez-vous choisi cette profession ?

Je ne peux pas vraiment dire que j'ai "choisi" consciemment ce domaine d'activité. En tous les cas, je n'ai jamais ressenti une vocation à vouloir intégrer le milieu pénal, judiciaire ou de la probation. J'ai toujours eu un grand intérêt privé pour les histoires criminelles et les réflexions criminologiques qui s'y appliquaient mais je ne me prédestinais pas à y faire ma carrière.

Comme le disait si bien la personne que je considère comme l'un de mes mentors du domaine de la probation : "mon plan de carrière s'apparente plutôt à une succession de malentendus malentendus".

Au sortir de mes études en sciences sociales, je vouais un intérêt prépondérant à la sociologie mais ne me voyais pas m'enfermer dans une carrière académique que je percevais, à l'époque, comme trop éloignée du "monde réel".

J'envisageais de pouvoir m'investir dans l'humain mais me suis assez rapidement rendu compte que mon jeune âge et mon inexpérience ne faciliteraient pas de prime abord ce projet. Je me suis ainsi engagé, au tout début de ma vie professionnelle, dans une association de soutien aux migrants et sans-papiers. Cette expérience fût riche d'enseignements concernant tout ce que j'ignorais de ce

que j'appellerai "la misère cachée des sociétés occidentales". C'est probablement là que s'est opérée une certaine bascule motivationnelle qui m'a amené petit à petit à tenter d'œuvrer pour les personnes qui affrontaient la vie moins bien armées et donc de travailler dans le domaine de l'intervention sociale.

Après plus de 6 mois de chômage, alors que je désespérais quelque peu de pouvoir trouver un emploi intéressant dans ce domaine, j'ai répondu à une annonce pour un poste au sein de la Fondation vaudoise de probation, sans savoir, je peux l'avouer désormais puisqu'il y a prescription, de quoi il s'agissait réellement. Je me suis bien renseigné, cela a développé mon intérêt et ma motivation, Le directeur de la probation vaudoise de l'époque appréciait de donner sa chance aux jeunes sans expérience, c'est comme ça que j'ai mis mon premier pied, en avril 2005, dans le domaine, en tant que conseiller de probation pour les peines en milieu ouvert, en charge des exécutions de peines sous surveillance électronique et en travail d'intérêt général.

Ces domaines spécifiques de la probation m'ont tout de suite plu de par l'idéologie qui les sous-tendaient, viser à la réinsertion des personnes devant exécuter de courtes peines privatives de liberté, en leur évitant les écueils de l'enfermement carcéral. Ils constituaient également des "niches" peu connues de l'intervention pénale qui demeuraient encore en cours de construction, c'est probablement ce qui m'a fait y mettre le second pied et tout le reste de mon investissement professionnel les années qui suivirent.

Donc au final, je dirai que c'est plutôt le domaine de la probation qui m'a choisi que l'inverse.

Quelle était votre vision au moment de votre engagement ?

Avec 15 ans de recul, je dirais qu'il s'agissait d'une vision empreinte de l'idéalisme dont on peut se prévaloir quand on a 25 ans.

J'ai toujours envisagé mon intervention comme un accompagnement œuvrant à l'amélioration de la capacité des personnes à faire face et à s'intégrer dans la société. Cela passe par des actions favorisant l'autonomisation des personnes suivies et la mise en valeur de leurs différentes ressources pour cheminer vers la désistance, vers une vie hors délits.

La relation à l'autre dans ce métier est pour moi primordiale et elle doit nécessairement s'articuler autour des valeurs centrales, selon moi, que sont le respect de la dignité humaine, l'écoute bienveillante, la responsabilité et de l'autodétermination ainsi que la transparence.

J'ai très tôt expérimenté les difficultés quotidiennes que peut traverser l'agent de probation en étant constamment porteur de la fameuse double casquette qui caractérise l'aide-contrainte. Il s'agit dans nos métiers de construire et développer une posture professionnelle qui permette à la fois le soutien à l'insertion et à la réinsertion en vue d'accentuer les chances d'intégration sociale des justiciables et, dans le même temps, le contrôle des obligations imposées par le cadre légal, dans une démarche d'engagement envers la société visant à la diminution du risque de récidive.

Dans ce sens, ce positionnement n'est jamais acquis et il s'enrichit au fil de nos expériences. La transparence de nos actions participe à la confiance qui peut être investie, tant par les justiciables, que par les autorités judiciaires et pénales que par la société civile, dans les missions de la probation.

Nous devons faire ce que nous disons et dire (décrire, expliquer, communiquer, justifier) ce que nous faisons. C'est pour moi la garantie d'une intervention humaniste et juste.

De quelle manière votre regard s'est-il modifié au fil du temps ?

Mon regard de fonds n'a pas changé depuis mes débuts dans ce domaine. Il s'est affiné et enrichi au fil des expériences, tant positives que négatives.

Ma compréhension des enjeux sociaux et politiques qui balisent nos champs d'intervention a, elle, évolué, en fonction des différentes positions hiérarchiques que j'ai pu occuper.

Le contexte d'intervention a changé par contre.

Suite à différents drames vécus ces dernières années, particulièrement dans les cantons romands, le système a évolué vers davantage de contrôle et de contrainte pour les justiciables. Et donc, en corollaire, pour les collaborateurs des services de probation, une tendance marquée se fait sentir, depuis quelques années, vers davantage d'exigence en terme de rendus, de démarches de consignation administrative des actions, de contrôle du respect des obligations pénales et d'évaluation du risque.

Les profils recherchés et par conséquent de plus en plus souvent engagés par nos services se sont eux aussi adaptés à ces nouveaux niveaux d'exigence en terme d'évaluation et de gestion des risques. Ainsi les personnes au bénéfice de formations en criminologie, en psychologie, en droit sont désormais, aux côtés des travailleurs sociaux "pure souche", aussi privilégiés pour l'intervention socio-judiciaire. Tous ces profils sont pour moi complémentaire et l'évaluation criminologique constitue une autre forme de soutien à la planification des prises en charges. Elle ne doit pas en être la seule mais elle doit se construire comme complémentaire à l'analyse "clinique" plus classique et sociale des situations.

L'accent mis sur les risques apparaît tout à fait compréhensible en raison du contexte sociétal dans lequel elle s'inscrit, l'idéologie du risque

zéro marquant fortement son empreinte sur notre époque. Cela ne doit toutefois pas occulter la nécessité de travailler avec les ressources des justiciables et d'œuvrer à l'amélioration de leurs facteurs protecteurs propres.

Ce qui a donc tout de même changé, dans ma façon d'appréhender nos missions, c'est l'intention mise sur la favorisation de l'interdisciplinarité et de la transversalité des visions, des analyses, des évaluations et donc des prises en charges des personnes suivies.

Si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous ?

Je suis convaincu qu'un projet sans plan reste un vœu pieux.

Et je ne crois pas à la magie mais plutôt à l'engagement personnel.

Espérer disposer d'une baguette magique comporte ainsi le risque intrinsèque de ne rien faire pour tenter de changer et améliorer les choses. J'exècre particulièrement les formules du types "on fait comme ça, parce qu'on a toujours fait comme cela". Le changement doit être porté par une intention, soutenu par des moyens adaptés et accompagnés par des mesures adaptées aux réalités de terrain. Il ne sert à rien selon moi d'espérer ou de rêver magiquement à un changement, celui ne s'opérera que dans une intentionnalité partagée et commune aux différents acteurs.

Ce qui pèse sur nos métiers relève des mêmes écueils que l'on rencontre dans la société en générale.

Ainsi, ce que j'aimerais voir disparaître n'a pas seulement trait au monde pénal et pénitentiaire mais constitue ce qui gangrène notre "vivre ensemble", à savoir : l'injustice et les discriminations de toutes sortes, les inégalités structurelles, le repli sur soi plutôt que l'ouverture à l'Autre, les abus de pouvoir et de posi-

tion et les violences exercées sur les personnes, qu'elles soient institutionnelles, psychiques, physiques ou sexuelles.

Plus prosaïquement, j'estime que nous sommes parfois un peu trop happés par la bureaucratie galopante et j'aime à me souvenir, quand cela 'exaspère, de cette citation de François Rollin :

" Il n'y a pas de problème, aussi simple soit-il, qui ne devienne insoluble, si on y consacre un nombre suffisant de réunion "

A votre avis, quels sont les points forts et faibles du système pénitentiaire suisse ?

Le système fédéraliste sous-tend l'organisation des systèmes pénitentiaires dont la compétence est cantonale. Le regroupement des cantons en trois concordats vise à harmoniser les fonctionnements de ces différentes entités. Cela constitue, selon moi, le principal socle, à la fois des points forts et des faiblesses des systèmes pénitentiaires suisses.

En effet, l'autonomie et l'adaptabilité aux réalités locales que ce fonctionnement octroie aux cantons est fort appréciable et constitue une réelle plus-value pour les prises en charge des justiciables. On ne peut pas penser un système uniforme pour un petit canton rural ou pour un grand canton urbain. Dans ce sens le fédéralisme permet la définition d'une institution plus proche des réalités de ses citoyens.

A l'inverse, la coordination et la recherche du plus petit dénominateur commun entre les différentes entités qui constitue les concordats, engendre une inertie, toute helvétique, à mon sens, qui parfois peut malheureusement amener à freiner les projets les plus novateurs. S'accorder, trouver un consensus applicable dans les différentes régions, prend beaucoup de temps et d'énergie, peut-être parfois aussi au détriment de l'intervention elle-même auprès des justiciables.

On peut s'en agacer, on peut le déplorer mais je reste convaincu que c'est un mal nécessaire pour contribuer à ce que les actions, les méthodologies, les objectifs et les moyens de nos différents services s'inscrivent toujours dans une recherche de sens et de constante remise en question visant à l'amélioration de ce que nous sommes et faisons.

Un autre point d'amélioration potentiel des systèmes pénitentiaires réside dans la relative "imperméabilité" qui y règne encore entre les différents corps de métiers. Sur le terrain, on constate aisément que l'infirmier, la surveillante, le criminologue, l'assistant social, l'enseignante, le maître d'atelier et l'agent de probation se parlent et échangent autour des situations qu'ils suivent, pour accorder leurs prises en charges et dans l'intérêt supérieur de la personne. Par contre, plus on monte dans la hiérarchie, plus les clivages se font sentir entre des cultures professionnelles toutes fortes et bien ancrées mais, à mon avis, encore trop peu encline à sortir de certains formalismes institutionnels qui les caractérisent.

Je reste convaincu qu'on est toujours plus intelligent à plusieurs et qu'il est possible de construire une réelle collaboration inter-métiers, sans pour autant mettre en danger le respect de la vie privée de la personne ou les sphères de secret professionnels de chacun.

Comment vous ressentez-vous en dehors de votre travail ?

J'ai la chance d'avoir deux magnifiques enfants, une compagne exceptionnelle et trois beaux-enfants formidables, avec qui nous aimons voyager, découvrir d'autres horizons, expérimenter et s'aventurer.

J'aime aussi énormément la convivialité (souvent arrosée en tant que valaisan), avec mes amis et ma famille.

Je vis dans un lieu chargé d'histoire et en plein cœur de la nature et mon ressourcement personnel passe énormément par la forêt et la montagne.

Et puis, surtout, la vie ne serait pas tenable sans art et sans musique, je m'en nourri quotidiennement et constamment.

Faites-nous une confidence ou racontez-nous un scoop...

Le monde pénitentiaire regorge de scoops que certains jugeront "truculents" mais que je perçois personnellement plutôt comme "tout simplement humains". Mais étant tenu par le secret de fonction, cela me permet d'éviter élégamment de répondre à cette question ☺

Pour conclure, une anecdote ?

Lorsque j'ai débuté mon activité comme conseiller de probation dans le canton de Vaud en 2005, je n'avais pas encore de barbe mais il me restait des cheveux, plutôt long, et j'arborais un look qu'on pourrait qualifier de résolument alternatif.

Lors des premières semaines, j'ai été amené à participer à une immersion au sein de l'atelier de travail d'intérêt général (TIG) de la probation vaudoise. Mes collègues maîtres socio-professionnels de l'époque, jamais avares d'un humour, ma foi, tout à fait rafraichissant, ne m'avait pas vraiment présenté aux tigistes le matin.

J'ai travaillé, comme et avec tout le monde, durant la matinée, en forêt.

A midi, je me retrouve à manger à table avec plusieurs probationnaires qui commencent à discuter de "leur" conseiller de probation. Ils se demandaient ce qu'avaient bien pu vivre ces pauvres bougres dans leurs existences pour embrasser une pareille voie professionnelle, postulant que c'étaient certainement des "flics qui ne s'assumaient pas". Beaucoup de rires et de plaisanteries fusaient sur le sujet, j'écoutais

et n'intervenais pas. A un moment donné, le plus charismatique d'entre eux m'interpelle et me lance "et toi l'altermondialiste silencieux, combien d'heures de TIG t'as à faire?"

Mon collègue maître socio-professionnel se lève alors et dit en me désignant : "je vous présente M. Maret, notre nouveau collègue, conseiller de probation".

Personne ne l'a cru pendant un premier temps, un léger malaise s'est brièvement installé dans un second temps, puis j'ai avoué que je n'avais jamais vraiment rêvé de devenir policier et cette situation s'est terminée en éclats de rire généraux...